VENTES A L'ENCAN

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, 4525 rue Dauphine, contenant 7 chambres, vestibule, galerie, sur de grands terrains traversant l'ilet.

Anna Kremer, et als., vs. Mme. Elizabeth Marshall, et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, No. 108,048.

PAR LOUIS HUFFT, bureau d'encanteur, 808 rue Perdido, la Nouvelle-Orléans, Lne., le JEUDI, 6 août 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans, en vertu et obéissance à un jugement rendu le 22 juin 1914 et signé en cour ouverte le 29 juin 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, juge à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre au plus haut preneur, à l'encan public, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain morceau de terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant de quelque manière, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Burgundy, Matilda (ou Japonica) et Kentucky, mesurant vingt-quatre pieds, dix pouces et quatre lignes de face à la rue Dauphine, sur une première profondeur de trente-sept pieds, sept pouces et trois lignes et demi, de là s'élargissant de vingt-neuf pieds, trois pouces et quatre lignes à angle droit sur la ligne arrière de la propriété de Mme Allgnot, de là revenant entre deux lignes parallèles d'une largeur de cinquante quatre pieds, trois pouces, à la rue Burgundy, sur cinquante quatre pieds, trois pouces de face à la rue Bourgogne, borné sur le côté plus près de la ville par la propriété du magasins de tabacs, et sur le côté vers la rue Matilda (ou Japonica) par la propriété de Auguste Parr, Laquelle dite parcelle de terre est sujette aux servitudes ou droits de voie de la dite rue Dauphine, à faveur d'Henry Parr, ses héritiers ou ayant-droit, le tout d'accord avec les termes et limitations entièrement décrits dans l'acte de partition exécuté devant Abel Dreyfous, feu notaire, en date du 9 février 1869, et enregistré au Bureau des Enregistrements, livre 96, folio 3.

CONDITIONS — Comptant; l'acte de vente devant être passé devant Francis D. Charbonnet, notaire public, aux dépens de l'acquéreur, avec un dépôt de dix pour cent ou moment de l'adjudication.

LOUIS HUFFT,
Encanteur, 808 Perdido.

LOUIS H. BURNS,
GABRIEL FERNANDEZ, SR.,
Avocats pour les demandeurs.
L. V. GUILLOTTE,
ED. P. FOLEY,
Avocats pour les défendeurs.
jn8—5,12,19,26 août—2,6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Rosalie Herring, épouse d'Emile Illg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,825 — Division E — Cottage double, Nos. 818 et 820 rue Joséphine, entre les rues Annonciation et Laurel — Par Louis Hufft, encanteur; bureaux, 808 rue Perdido, le JEUDI, 27 août 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu et obéissance à un ordre rendu le 20 juillet 1914 par l'Hon. George H. Théard, juge à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot No. 5 A dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Laurel et Annonciation, sur un plan dressé par John F. Braun et L. Weigel, voyers et architectes, en date du 18 septembre 1879, annexé à un acte passé devant Charles G. Andry, ancien notaire, le 28 octobre 1879. D'après lequel croquis, le dit lot mesure 28 pieds, 9 pouces de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Lequel lot de terre est une partie, sur le côté qui regarde la rue Annonciation, d'un certain lot qui était désigné comme lot No. 5 sur le plan original du faubourg Lafayette, dans l'Ilet No. 14. La bâtisse sur le dit lot porte les numéraux municipaux 818-820 rue Joséphine.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payre en plus de son enchère les impôts pour l'année 1914, tous les certificats nécessaires pour lui donner le titre de sa propriété, et payer en plus l'acte de vente qui devra être passé devant John F. A. Hebel, notaire public, et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication chez

LOUIS HUFFT,
Encanteur, No. 808 rue Perdido.
A. J. PETERS et HUGH M. WILKINSON,
Avocats. juil—26 août—2,9,16,25,27

Par C. A. TESSIER & SON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double 624, rue Homer, entre les rues Correct et Vallette.

Succession de Minerva Moore, épouse de Chas. Burnett.

No. 108,874. — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, Encanteur. Bureaux 134, rue Carondelet.

MEUDI, 13 août 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne, sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge à la dite cour, daté du 16 juillet 1914, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double qui contient trois chambres de chaque côté, désigné par le numéro municipal 624, rue Homer, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet No. 148, borné par l'avenue Slidell et les rues Homer, Verret et Vallette. Le dit lot est désigné par le numéro douze, et mesure trente pieds de face à la rue Homer sur 100 pieds de profondeur.

Conditions: Comptant; l'acquéreur devant payer les impôts de ville et d'état pour 1914 et coûts de tous certificats et de l'acte de vente devant Henry G. McCall, notaire. Dix pour cent au moment de l'adjudication.

MARTIN S. MAHONEY, Avocat.
juillet 15 19 26—août 2 9 16 18

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de George Wilson — No. 106,727 — Cour Civile de District — Division D.

Lot du Septième District, Lowerline, entre les rues Edinburg et Olive 30' 2" 3"'x120'

Par STROUDBACK & LATTER — Chas. B. Stroudback vendra à l'encan public, le JEUDI, 20 août 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne — En vertu d'un ordre signé le 17 juillet 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, juge à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Edinburg, St. Peter (maintenant Broadway), Quinzième (maintenant Olive) et Lowerline, désigné comme lot No. 3 dans l'ilet No. 6 de Marigny'ville, sur un croquis par Edgar Pilie, voyer, en date du 11 mai 1896, annexé à un acte devant C. P. Upton, notaire, passé 6 octobre 1896, d'après lequel le dit lot mesure trente pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Lowerline, sur une profondeur de cent vingt pieds.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les impôts pour l'année de 1914, et l'acte de vente devant John Wagner, Esq., notaire public; dix pour cent de dépôt demandé au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER,
Encanteurs.
ERASTE VIDRINE, Avocat.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Frank Taylor.

Cour Civile de District, Division A, No. 108,150.

COTTAGE SIMPLE, 2616 RUE CALHOUN, ET CINQ LOTS, COIN STORY.

Par LOUIS HUFFT, encanteur, bureau 808 rue Perdido, le JEUDI, 13 août 1914, à 12 a. m., à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu et poursuite d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, signé par l'Hon. E. K. Skinner, juge à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, qui se trouve absent sur sa permission du 10 juillet 1914, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, au plus haut preneur, la propriété suivante, décrite, à savoir:

1er. Quatre certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No. 121, borné par les rues Calhoun, Story et Delord, et la ligne Foucher, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4 sur un croquis de voyer fait par Frank H. Waddill, ingénieur civil et voyer, daté du 2 janvier 1908, et annexé à un acte passé devant Allen R. Beary, notaire public, le 21 octobre 1910, d'après lequel croquis les dits lots se touchent et mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Calhoun, la même largeur à l'arrière, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot 1 formant coin sur les rues Calhoun et Story.

2. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No. 121, borné par les rues Story, Calhoun et Delord, et la ligne Foucher, désigné par le numéro 12 sur un croquis de voyer fait par Frank H. Waddill, ingénieur civil, en date du 2 janvier 1908, annexé à un acte passé devant Allen . Beary, notaire Public, le 21 octobre 1910, d'après lequel croquis le dit lot commence à une distance de cent vingt (120) pieds du coin des rues Calhoun et Story, et mesure trente cinq (35) pieds, neuf (9) pouces et sept (7) lignes de face à la rue Story, sur une profondeur de cent vingt-quatre (124) pieds et six (6) pouces entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication laisser un dépôt de dix pour cent entre les mains de l'encanteur, et se rendre responsable et payer, en plus du montant de son enchère, tous les impôts de ville et d'Etat sur la propriété à lui adjugée, qui soient payables en 1914, aussi le coût de tous certificats nécessaires au transfert légal du titre, de même que les coûts du ou des actes de vente, qui devront être passés devant William Renaudin, notaire public.

LOUIS HUFFT,
Encanteur, 808 rue Perdido.
A. J. PETERS, Avocat.
juil—12,19,26 août—2,9,13

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Wesley Robert Butler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,939 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession sées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Maggie Ruth Butler, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHNSTON ARMSTRONG, Avocat.
août—6,10,15

Succession de Mme Caroline Becker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,372 — Division B — Attendu que Ida Becker, épouse de Robert Ligon, dûment autorisée, a présenté une pétition à la cour dans du but d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de Mme Caroline Becker, décédée intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
C. C. FRIEDRICHS,
HAROLD A. MOISE, Avocats.
août—6,10,15

Succession de Samuel Koltun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,374 — Division E — Attendu que Mme Annie Singer, veuve de Saul Koltun, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Samuel Koltun, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
C. T. STARKEY, Avocat.
août—6,10,15

Succession de Mme Marie Celeste Rathbone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,181 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par H. Gibbes Morgan, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DENEGRE, LEOVY & CHAFFE,
Avocats. août—1,5,10

Succession de John R. Watts.

No. 107,289 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Etats de Louisiane — Division C.

ATTENDU, E. F. Cotton, résident de l'Etat du Tennessee, en sa capacité de gardien ou tuteur dûment qualifié de la personne et des biens du mineur John M. Cotton; et George Sims, résident de l'Etat de l'Arkansas, en sa capacité de gardien ou tuteur dûment qualifié de la personne et des bien du mineur George Quimby, se sont adressés à ce tribunal demandant l'autorisation de prendre possession et faire sortir de l'Etat de la Louisiane les biens qui appartiennent aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui de droit de faire cause avant les trente jours de la date de la première publication de cette avis, disant porquoi la demande des dits gardiens ou tuteurs ne serait pas approuvée.

Par ordre de la Cour.
W. T. BARRY,
Clerc Député.
La Nouvelle-Orléans, Lne., 16 juillet, 1914. juil—22,29 août—5,12,19

Succession de Frederick Glauner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,763 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julia Schmaltz, veuve de Frederick Glauner, testamentaire exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
G. G. KRONENBERGER, Avocat.
juil—29 août—2,7

VENTES A L'ENCAN.

PAR CARRERE & CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

2635-2637 rue Freret, au coin de la rue Quatrième, et résidence simple à deux étages à l'arrière, faisant face à la rue Quatrième (la vente devra se faire en bloc).

LE MERCREDI, 2 SEPTEMBRE 1914, à 11 HEURES DU MATIN à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

Succession de Mme Maria Tinerello.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,074 — Division C — Le MERCREDI, 2 septembre 1914, à 11 heures, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et obéissance à un ordre issu, dated et signé le 29 juillet 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, juge à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, je Ernest A. Carrère, encanteur dûment autorisé, procéderai à vendre la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Freret, S. Robertson, Quatrième et Troisième, désigné par la lettre A et mesurant 31 pieds, 9 pouces de face à la rue Freret, sur une profondeur de 92 pieds, 4 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles, et forme coin sur les rues Quatrième et Freret. Les améliorations sont connues comme numéros 2635 et 2637 rue Freret, et comprennent une bâtisses simple en bois et ardoises, contenant un café, épicerie, salle de club, salle de billards et trois chambres. A l'arrière, et faisant face à la rue Quatrième, se trouve une résidence simple à deux étages contenant 4 chambres et une cour.

CONDITIONS — Un tiers ou plus au comptant, au choix de l'acquéreur; le reste, s'il y en a un, représenté par des billets de l'acquéreur payables à un ou deux ans de la date, avec 8 pour cent d'intérêts annuel depuis la date jusqu'à paiement, intérêts payables chaque année, garantis dans leur paiement par un privilège spécial de vendeur et d'hypothèque sur la propriété vendue, avec toutes les clauses de garantie qui sont usuelles dans les ventes de biens fonciers à crédit. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat chez l'encanteur au moment de l'adjudication, payer les impôts de 1914 et payer l'acte de vente devant George J. Unterainer, notaire public, en sus du prix de l'adjudication.

CARRERE & CARRERE.
Encanteurs, 806 rue Perdido.
août—2,9,16,23,30 sept—2

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Philip Bodenheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,143 — Division C — Certains billets à ordre, actions, comptes ouverts, etc., selon inventaire archivé ici (copie dans notre bureau) — Par RAMSEY & DANZIGER C. A. Ramsey, encanteur, bureaux, 341 rue Carondelet, le 13 AOUT 1914, à midi, à la Bourse, No. 311 rue Baronne, cette ville, sera vendue en vertu et poursuite d'un ordre daté et signé le 30 juillet 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, juge à la dite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été adressé; tous les meubles non-vendus billets, effets payables, actions, etc., inventoriés et archivés dans la dite succession. (Copie dans notre bureau.)

CONDITIONS — Comptant, et livraison immédiate.

FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL,
Avocats. août—2,9,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

2336-38 RUE ST. PETER, COTTAGE DOUBLE. 668 RUE N. TONTI. COTTAGE SIMPLE.

Succession de Mme Mary Probst de Penages.

No. 109,126 — Cour Civile de District — Division A.

Par RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, encanteurs, sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, le JEUDI, 20 août 1914, à midi. — En vertu et poursuite d'un ordre daté et signé par l'Hon. E. K. Skinner, juge à la Cour Civile de District, agissant au lieu de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge à la Division A, actuellement absent en vacances, et qui m'a été adressé la propriété suivante, décrite à savoir.

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St. Peter, Tonti, Miro et la promenade Carondelet, désigné comme lot No. 4, formant le coin sur les rues St. Peter et Tonti, et mesure trente pieds de face à la rue St. Peter, sur cent pieds de long et face à la rue Tonti.

CONDITIONS — La moitié ou plus au comptant; le reste, s'il y en a un, un an après date, sur billet grevé d'intérêts de la date jusqu'à paiement, au taux de sept pour cent. L'acte de vente devra convenir toutes clauses de garantie habituelles, l'acquéreur devant payer les impôts pour 1914. Acte de vente devant Jos. Lautenschlaeger, notaire public. Les loyers appartenant au capital foncier après complet paiement. 10 pour cent de dépôt demandé au moment de l'adjudication.

EMANUEL L. WEIL,
Exécuteur Testamentaire.
juil—19,26 août—2,9,16,20

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée du Premier District, portant les numéros municipaux 3720, 3722 et 3724, rue d'Hemecourt (dans l'Ilet Avenue Tulane et rues Ulloa, Cortez et Telemachus).

Joseph F. Richaud vs. Louis R. Eisenberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 108,344 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 août 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 796, borné par l'Avenue Tulane (autrefois rue Common) et les rues Ulloa, d'Hemecourt, Cortez et Telemachus, laquelle dite parcelle de terre commence à une distance de quatre-vingt-huit pids de la rue Cortez, et mesure de là, cinquante pieds, six pouces et quatre lignes de face à la rue d'Hemecourt, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent huit pieds, d'après un croquis privé annexé à un acte passé devant Felix J. Dreyfous, notaire, le 13 mars 1914.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
K. V. RICHARD, Avocat pour le demandeur.
juillet 17 18 24 31—août 7 14 20

Succession de Mlle Kate McDermott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,853 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par William P. Burke et Hugh McCloskey, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et lés fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DART, KERNAN & DART,
McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
août—1,5,10

VENTES A L'ENCAN

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Adam Theobald et épouse, Catherine Theobald, née Hanley. No. 108,633, Division "A," Cour Civile de District. No. 3805 rue de Chartres, entre les rues Pauline et Alvar.

MAISON SIMPLE, UN ETAGE,
Mesurant 29 pieds 4 pouces 2 lignes sur cent pieds.
A L'ENCAN, LE JEUDI, 20 AOUT, A MIDI.

En vertu d'un ordre rendu à cour ouverte le 7 juillet 1914 et signé à cour ouverte le 14 juillet 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division A, de ladite Cour, je procéderai à vendre à l'encan public, le JEUDI, 20 août 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine parcelle ou morceau de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Pauline et Jeanne (ou Alvar), désigné par le No. 2 dans l'Ilet No. 5 sur un plan fait par Pilie, voyer, en date du 8 mars 1850, et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire public, d'après lequel plan, le dit lot mesure, en mesure Américaine, 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue de Chartres, 29 pieds 4 pouces et 3 lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent pieds entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication devra déposer dix pour cent du prix d'achat, et aussi assumer les impôts de l'Etat et de la ville pour 1914, et aussi, payer l'acte de venie devant John Wagner, notaire public.

CHARLES ROTH, Encanteur.
No. 604 Place Commercial.
FRANK S. DROLLA, Avocat.
juil—19,26 août—2,9,16,30

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis Schultz vs. R. Davis.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 62,444 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Première Cour de cité pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, au 3112 rue Banks, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 août 1914, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une automobile.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
CONDITIONS — Comptant.

P. McGILL,
Constable Première cour de Cité de la Nouvelle Orleans.
OSCAR SCHRIEBER,
Avocat pour le demandeur.
août—2,7,12

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Sixième District, portant le numéro municipal 3300, rue Tchoupitoulas, entre la rue Toledano et l'Avenue Louisiana.

German-American Homestead vs. Samuel Alpera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 109,103 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 août 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 100, borné par les rues Tchoupitoulas, Chippewa et Toledano et l'Avenue Louisiane, mesurant seize pieds, six pouces et six lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profonder de quatre-vingt-neuf pieds, onze pouces et trois lignes entre lignes égales et parallèles; toutes les mesures énoncées étant plus ou moins, et le dit lot consistant de la moitié du lot No. 8.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
ROGER MEUNIER, Avocat pour la demanderesse.
juillet 17 18 24—août 7 14 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Cinquième District de valeur et améliorée, portant le numéro municipal 429 rue Slidell (dans l'Ilet Nunez, Teche et Homer).

Idral Savings and Homestead Association vs. Alexander Scott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,140 — En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 août 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant de quelque manière, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet No. 150, borné par les rues Slidell (avant Jackson), Nunez (avant Franklin), Teche (avant Monroe) et Homer, d'après un plan dressé par A. D'Hemecourt, voyer, en date du 10 septembre 1846, et déposé en l'étude de H. R. Caire, ancien notaire, comme plan No. 195 du livre des plans No. 3, et mesure 30 pieds de face à la rue Slidell, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, mesure française.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du montant de l'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
WILLIAM A. WENCK,
Avocat pour le demandeur.
juil—24,31 août—7,14,21,26,27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée, portant le numéro municipal 4528 rue Willow, entre les rues Cadiz et Jena.

John Day vs. Thomas Farm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 109,034—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 13 août 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le numéro 17 dans l'Ilet No. 656, borné par les rues Willow, Clara, Cadiz et Jena, sur un croquis privé annexé à une vente par Frank A. Hans à Mme J. A. Ball, passée devant M. T. Ducros, ancien notaire, le 25 octobre 1895; d'après lequel croquis le dit lot se trouve à une distance de 150 pieds de la rue Jena et mesure de là 30 pieds sur la rue Willow sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
ALBERT GUILBAUT,
Avocat pour le demandeur.
juil—10,11,17,24,31 août—7,12,13

VENTES A L'ENCAN

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTITION.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur; bureau, No. 330 rue Carondelet. — Le JEUDI, 3 septembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'encan public, en vertu et poursuite d'un jugement rendu le 21 juillet 1914 et signé le 27 juillet 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, juge à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans la succession de Charles Mazzoletti, No. 107,962, la propriété suivante, décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 464, borné par l'avenue Louisiane et les rues Dryades, Baronne et Delachaise, désigné par le No. 5 et mesurant 30 pieds de face à l'avenue Louisiane, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les numéros municipaux 1818 et 1820 avenue ouisiane.

2. Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Louisiane et les rues Baronne (avant Bacchus), Dryades et Delachaise, et désignés comme lots Nos. 6 et 7 sur un plan déposé pour références en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire de cette ville, comme plan No. 53 du livre de plans No. 2, lesquels dix lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue ouisiane sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

A. — Le lot désigné par le No. 6 dans la description qui précède, est désigné par la lettre A sur le croquis de voyer en date du 30 juillet 1914, par Adloe Orr, député voyer de ville, et mesure d'après ce dernier 31 pieds, 6 pouces de face à l'avenue Louisiane sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent étant désignées par les numéros municipaux 1822 et 1824 avenue ouisiane.

B. — Le lot désigné par le No. 7 dans la description citée est désigné par la lettre B sur un croquis de voyer en date du 30 juillet 1914, par Adloe Orr, député voyer de ville, et mesure d'après ce croquis 28 pieds, 6 pouces de face à l'avenue Louisiane sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent étant désignées par le numero municipal 1826 avenue Louisiane.

3. Une certaine parcelle ou morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 356, borné par les rues Troisième, Frèret, Deuxième et S. Robertson (avant Locust). La dite parcelle ou morceau de terre mesure 38 pieds, 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Troisième, la même largeur à l'arrière, sur 120 pieds, 5 pouces et 6 lignes de profondeur, sur la ligne la plus rapprochée de la rue S. Robertson, et 120 pieds, 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Frèret; le tout d'après un croquis par Edgar Pilie, voyer, en date du 22 décembre 1892, et est composé de la totalité du lot originel désigné comme No. 20, le plus près de la rue S. Robertson, et touchant le dit lot No. 21, le plus près de la rue Robertson et touchant le dit lot No. 20. Les améliorations portent les numéraux municipaux 2519 et 2521 rue Troisième.

4. Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, désigné par les Nos. 4 et 5 dans l'Ilet No. 410, borné par les rues Ursuline, Lopez, Gayoso et Bell (avant St. Jean), sur un croquis et certificat de voyer fait par George de Armas, en date du 20 juillet 1900, et annexé à un acte de vente à L. E. Rabouin, passé devant John Wagner, notaire, le 28 juin 1905. D'après lequel croquis les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Ursuline sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. 5 étant le plus rapproché et à une distance de 75 pieds, 5 pouces et 4 lignes du coin des rues Ursuline et Gayoso. Les améliorations sur la dite propriété portent les numéraux municipaux 3013 et 3015 rue Ursuline.

5. Deux certains lots de terre, avec toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par les Nos. 22 et 23, dans l'Ilet No. 319, borné par les rues Short et Fern, la Place Neron et l'avenue Claiborne (avant rue Mobile), sur un croquis fait par H. C. Brown, député voyer de ville, en date du 27 mars 1906. D'après lequel croquis les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Short, la même largeur à l'arrière sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds. Le lot No. 22 se trouve à une distance de 120 pieds de l'avenue Claiborne (avant rue Mobile) et le lot No. 23 à une distance égale de la Place Neron.

6. Deux lots de terre qui sont situés dans les limites de la ville de Waveland, dans le Deuxième Ward de la dite ville, comté de Hancock et Etat de Mississipi, décrits comme il suit, à savoir: 1er. — Un certain lot de terre ayant une face de 70 pieds sur le côté ouest de l'avenue Nicholson, dans la dite ville, et s'étendant à l'arrière entre deux lignes parallèles